

**ASSOCIATION DES GASTROENTEROLOGUES LIBERAUX DE
L'ALGEROIS**

AGELA

**8ème Séminaire de Formation Continue de Pathologie Digestive
13-14 Octobre 2017 , Alger**

Responsabilité Médicale en Endoscopie Digestive

D. LAIDAQUI – KK. DOUBALI - M. BESSAHA

Service de Médecine légale CHU Béni Messous

Rappels sur les bases juridiques

- Code de procédure pénal
- Code de procédure civile et administrative
- Code civil
- Code pénal
- Loi sanitaire
- Code de déontologie

La mise en cause de la responsabilité du médecin

La mise en cause de la responsabilité médicale peut donc prendre deux aspects :

- Un aspect de sanction d'une faute constitutive d'une infraction
- Un aspect d'indemnisation en vue d'obtenir des dommages et intérêt

Acte Médical

Atteinte à l'intégrité physique du patient seul le but thérapeutique autorise cette agression corporelle avec accord du patient

Trois (03) conditions pour parler d'une réparation : il faut un

- * **PREJUDICE**

- Physique

- Moral

- * **FAUTE**

- Contrat non respecté

- * **Un lien de cause à effet entre préjudice et la faute= réparation**

***Conséquence d'une mauvaise information**

Préjudice : perforation coloscopie

Faute

- Malade non informé du risque de perforation
- Plus un lien de cause à effet entre préjudice et la faute.
- La réparation est fonction de la perte de chance

Infections nosocomiales : Qui est responsable ?

« Les établissements de soins ont une obligation de sécurité et de résultats en matière d'infections nosocomiales.

L'engagement de la responsabilité du praticien lorsqu'il y a un non respect des règles d'asepsie appropriée

L'article 145 du Code civil stipule:

« le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres à donner , à faire ou à ne pas faire quelque chose.»

Ce contrat implique la confiance du malade et son consentement.

Obligation en matière d'information

Code de déontologie Article 43 : « Oblige tout médecin à éclairer son malade par une information intelligible et loyale sur les raisons de tout acte médical et obtenir son consentement »

➤ Les informations portent sur le diagnostic, le déroulement de l'acte et les risques prévisibles.

le médecin qui pratique l'acte doit s'assurer que l'information a été bien donnée

➤ Afin de garantir à tous l'égalité d'accès à l'information Il y a lieu de tenir compte d'éventuelles difficultés de communication ou de compréhension des malades

Obligation dans le cadre de l'urgence :

En pratique d'urgence l'état de nécessité écarte l'exigence de l'assentiment éclairé le médecin doit donner des soins.

Par ailleurs en cas de refus la **loi sanitaire et le code de déontologie dans les articles 49 et 154** exigent du malade ou de son représentant une déclaration écrite.

Obligation en matière thérapeutique

Cette relation entre médecin et malade se fait sous forme d'un contrat selon **l'article 45 du code de déontologie (décret exécutif n° 92-276 du 6 juillet 1992) stipule** : « Il se forme entre le médecin et le malade un contrat qui entraîne pour le médecin l'obligation non pas de guérir son malade mais de lui donner des soins consciencieux attentifs conformes aux données acquises et actuels de la science. »

* Il doit élaborer son diagnostic avec soin en s'aidant des méthodes scientifiques les plus adaptées .

Obligation en matière de consentement

Les soins médicaux sont fournis avec le consentement éclairé du malade ou des personnes habilitées par la loi à donner leur consentement

Aucun acte médical ne peut être pratiqué sans le consentement du malade, hors le cas où son état rend nécessaire cet acte auquel il est incapable de donner son consentement (comateux)

Tout acte médical lorsqu'il présente un risque sérieux pour le malade est subordonné au consentement libre et éclairé du malade

Si le malade est en péril ou incapable d'exprimer son consentement, le médecin doit donner les soins nécessaires selon **l'article 44 du code de déontologie**

Le malade peut refuser les soins proposés ou « estimer ne pas être suffisamment informé, souhaiter un délai de réflexion ou l'obtention d'un autre avis spécialisé »

Obligation de prudence et de diligence

Le médecin qui pratique l'endoscopie digestive ne doit en aucun cas exercer sa profession dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité des soins et la sécurité des malades.

Ses obligations obligent le médecin à favoriser des consultations avant la pratique de l'endoscopie.

Responsabilité pénale

Article 239 LPPS : « Toute négligence et toute faute professionnelle commise par le médecin et l'auxiliaire médicale dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions et qui affecte l'intégrité physique ou la santé cause une incapacité permanente , met en danger la vie ou provoque le décès d'une personne est poursuivie conformément aux dispositions des articles 288 et 289 du code pénal.

Article 288: Quiconque par maladresse , imprudence, inattention , négligence ou inobservation des règlements , commet involontairement un homicide ou en est involontairement la cause est puni d'un emprisonnement et d'une amende » .

Article 289 : « s'il résulte du défaut d'adresse ou de précaution des coups et blessures ou maladie entraînant une incapacité totale de travail d'une durée supérieure à trois mois le coupables est puni d'un emprisonnement et d'une amende ou de l'une de ces deux peines seulement ».

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Litige avec administration pour « excès » de pouvoir décision abusive ou illégale portant préjudice à l'administré.

Qui fait L'expertise

Le médecin légiste ne peut à lui seul affirmer l'existence d'une faute médicale.

Le médecin légiste fait des constats médicaux sur la base:

- Déclarations et doléances de l'intéressé
- Etude et parfois interprétation du dossier médical.

Sur quelle liste sont désignés les experts?

1. Décret exécutif n°95-310 du 10 Octobre 1995 fixant les conditions et les modalités d'inscription sur les listes des experts judiciaires.
2. Loi 90-17 du 31 juillet 1990.
3. Code procédure civile et administrative

CONCLUSION

L'information du patient est une obligation légale réglementaire qui s'inspire d'articles de loi issu du code de déontologie et du code pénal, par ailleurs , la jurisprudence a fait subir à cette obligation d'information que les malades soient tenus informés des risques même exceptionnels s'ils sont susceptibles de présenter un caractère grave lors d'une consultation préalable.

La sécurité de l'activité médicale doit être une des préoccupations du médecin qui pratique l'endoscopie, la démarche de gestion des risques vise à concilier l'intérêt du malade